

HABILITATION ELECTRIQUE DU PERSONNEL ELECTRICIEN (C18.510)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Préparation à l'habilitation électrique des électriciens. Connaître le risque électrique – la prévention et les instructions générales de sécurité de la norme NF C18-510.
PUBLIC	ELECTRICIENS
PRE-REQUIS	Avoir des bases en électricité et savoir lire un schéma électrique.
EVALUATION	Questionnaire à choix multiples de validation des connaissances acquises. Une note minimum de 14/20 est exigée. Contrôle tout au long de la formation avec étude de cas et travaux pratique.
METHODES	Fascicules correspondants aux différents modules traités. Mise en pratique avec consignation électrique et élimination d'un voisinage à des pièces nues sous tension. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 97% ; Taux de d'abandon : 0% sur 670 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Christophe LEMONNIER

PROGRAMME

Durée : 21 heure(s) sur 3 jour(s)

La sensibilisation aux risques électriques (les statistiques sur les accidents d'origine électrique – les différents risques d'origine électrique). La prévention des risques électriques (la réglementation – la normalisation – les moyens de protection contre les contacts directs et indirects et contre les brûlures – la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique).

La norme NF C18-510 (les prescriptions au personnel – l'obligation de formation – le domaine d'application – les prescriptions particulières -le professionnel intervenant chez un particulier). Le personnel en présence de pièces nues sous tension en haute tension (H0V). Le personnel au contact de pièces nues sous tension (BR). Le rôle de chacun des habilités. Les opérations et les interventions générales dans l'environnement (les différentes zones – les travaux au voisinage – les zones d'environnement spécifiques aux travaux du bâtiment et aux travaux publics).

Le matériel de protection individuel (casque – lunettes – gants) et collectif (VAT - nappe isolante - balisage). Les manœuvres. Les mesurages. Les essais. Les vérifications. L'outillage électrique portatif à main (les mesures de protection – les emplacements exposés – la TBTS – la TBTP – la séparation de circuits – les cas particuliers).



Les travaux hors tension en BT (la consignation – le rôle du chargé d'exploitation – le rôle du chargé de consignation – le rôle du chargé de travaux – le rôle de l'exécutant – le rôle du surveillant de sécurité). Les limites de l'habilitation BC et B2V. Les documents applicables. Les régimes de neutre.

Les interventions en TBT et en BT (le rôle du chargé de l'intervention – les dispositions concernant le personnel et le matériel – les interventions de dépannage – la connexion et la déconnexion sous tension- les autres interventions – les opérations particulières). L'appareillage électrique BT (l'appareillage de sectionnement – de commande – la protection contre les surintensités). Les limites de l'habilitation BR.

(Date de mise à jour : 10/06/2024)